

Décision relative à une demande d'autorisation de mise à disposition sur le marché d'une famille de produits biocides

N° AMM : FR-2019-0111

Vu les dispositions du règlement (UE) N° 528/2012 et de ses textes d'application,

Vu le code de l'environnement et notamment le chapitre II du titre II du livre V des parties législative et réglementaire,

*Vu la demande d'autorisation de mise à disposition sur le marché par reconnaissance mutuelle simultanée de la famille de produits biocides **DELAVAL IODINE-BASED TEAT DISINFECTANT FAMILY**,*

de la société DeLaval NV

enregistrée sous le numéro BC-DQ016397-28

Vu le résumé des caractéristiques du produit en langue anglaise, harmonisé entre les Etats membres concernés par la procédure de reconnaissance mutuelle simultanée relative à la famille de produit,

Vu les conclusions de l'évaluation du 27 septembre 2019,

Considérant qu'un risque via l'alimentation pour tous les Meta-RCP ne peut être exclu mais que néanmoins aucun risque inacceptable n'a été identifié, le produit répond au critère de l'article 19, paragraphe 1, section b, point iii du règlement (UE) N°528/2012,

Article 1^{er}

La mise à disposition sur le marché du produit biocide désigné ci-dessus **est autorisée** en France pour les usages et dans les conditions précisées en annexe,

Article 2

La présente décision s'applique sans préjudice des dispositions générales applicables aux produits biocides, notamment en matière d'étiquetage.

L'échéance de validité de la présente décision est fixée au 01 août 2029.

En cas de dépôt d'une demande de renouvellement conformément à l'article 31 du règlement (UE) 528/2012 au minimum 550 jours avant la date d'expiration de la présente autorisation et en l'absence de décision statuant sur son renouvellement avant la date d'expiration, l'autorisation de mise à disposition sur le marché est prolongée de plein droit pour la durée nécessaire à l'achèvement de son évaluation.

A Maisons-Alfort, le **09 OCT. 2019**

Dr Caroline SEMAILLE
Directrice générale déléguée
en charge du pôle produits réglementés

ANNEXE : Résumé des caractéristiques du produit

1. Informations administratives

1.1. Nom commercial du produit

Nom commercial	DELAVAL IODINE-BASED TEAT DISINFECTANT FAMILY
Autre(s) nom(s) commercial(aux)	-

1.2. Type de produit (s)

Types de produit	TP03 - Hygiène vétérinaire
------------------	----------------------------

1.3. Détenteur de l'autorisation de mise à disposition sur le marché

Nom et adresse du détenteur	Nom	DeLaval NV
	Adresse	Industriepark-Drongen 10 B-9031 Gent Belgique
Numéro de demande	BC-DQ016397-28	
Type de demande	Reconnaissance mutuelle simultanée	
Numéro d'autorisation	FR-2019-0111	
Date d'autorisation	Se reporter à la date figurant en première page de la décision	
Date d'expiration de l'autorisation	Se reporter à la date figurant en première page de la décision	

1.4. Fabricant(s) du produit biocide

Nom du fabricant	DeLaval NV
Adresse du fabricant	Industriepark-Drongen 10 B-9031 Gent Belgique
Emplacement des sites de fabrication	Industriepark-Drongen 10 B-9031 Gent Belgique

1.5. Fabricant(s) de la (des) substance(s) active(s)

Substance active	Iode
Nom du fabricant	Sociedad Quimica y Minera (SQM) S.A.
Adresse du fabricant	Supplier EU: SQM Europe NV, Sint-Pietersvliet 7 bus 8, 2000 Antwerpen Belgique
Emplacement des sites de fabrication	Los Militares 4290 Piso 4 8320000 Las Condes (Santiago) Chili

2. Composition du produit et type de formulation

2.1. Composition qualitative et quantitative du produit biocide

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)	
					Min	Max
Iode	Iode	Substance active	7553-56-2	231-442-4	0,15	0,75
Ethoxylate d'alcool	Alcools, C9-11, ethoxylatés	Surfactant	68439-46-3	-	0	6,34
Iodure de sodium	Iodure de sodium	Stabilisant	7681-82-5	231-679-3	0,06	0,33

2.2. Type de formulation

AL : Autre liquide : Solution prête à l'emploi
SL : Solution concentrée

Partie II.- Deuxième niveau d'information du Meta RCP 1

1. Information administrative sur le Meta RCP 1

1.1. Identification du Meta RCP 1

Identification	Meta RCP 1
----------------	------------

1.2. Suffixe du numéro d'autorisation

Numéro 1	
----------	--

1.3. Type de produit (s)

Type de produit(s)	TP03 - Hygiène vétérinaire
--------------------	----------------------------

2. Composition du Meta RCP 1

2.1. Composition qualitative et quantitative du Meta RCP 1

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)	
					Min	Max
Iode	Iode	Substance active	7553-56-2	231-442-4	0,21	0,25
Iodure de sodium	Iodure de sodium	Stabilisant	7681-82-5	231-679-3	0,092	0,12

2.2. Types de formulations

AL : Autre liquide : Solution prête à l'emploi

3. Mentions de danger et conseils de prudence pour le Meta RCP 1

Classification	
Catégories de danger	Toxicité aquatique chronique catégorie 3
Mentions de danger	H412 – Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Etiquetage	
Mentions d'avertissement	
Mentions de danger	H412 – Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Conseils de prudence	P102 – Tenir hors de portée des enfants. P273 – Éviter le rejet dans l'environnement. P501 – Éliminer le contenu/réceptacle conformément à la réglementation.
Note	

4. Usage(s) autorisé(s) pour le Méta RCP 1

4.1. Description de l'usage

Tableau 1. Usage # 1 – Désinfection des trayons - Produits de trempage prêts à l'emploi - Application manuelle

Type de produit	TP03 - Hygiène vétérinaire
Le cas échéant, une description précise de l'usage autorisé	Désinfectant des trayons post-traite
Organisme(s) cible(s) (y compris le stade de développement)	Bactéries Virus Levures
Domaine(s) d'utilisation	Intérieur des bâtiments
Méthode(s) d'application	Application sur les trayons par trempage manuel à l'aide de gobelet-trempeurs.
Dose(s) et fréquence(s) d'application	Prêts à l'emploi Environ 5 mL par vache et 2,5 mL par chèvre ou brebis Application 2 fois maximum par jour après la traite. Le produit peut être utilisé toute l'année durant la période de lactation.
Catégorie(s) d'utilisateurs	Professionnels
Taille(s) et type(s) de conditionnement	<ul style="list-style-type: none"> • Bidon plastique : PEHD 5 L -10 L – 20 L • Fût plastique : PEHD 60 L et 200 L • Cuve plastique : PEHD 1000 L

4.1.1. Instructions d'utilisation spécifiques à l'usage

<ul style="list-style-type: none"> - Le produit est prêt à l'emploi et s'utilise non dilué. - Le produit doit être porté à une température supérieure à 20°C avant utilisation. - Il est recommandé de porter des gants lors de la traite et de l'application pour protéger la peau et pour assurer une condition de traite hygiénique. - Utiliser un gobelet-trempeur propre. - Veiller à ce que les trayons soient propres avant utilisation. Appliquer le produit sur chaque trayon immédiatement après la traite. - Tremper chaque trayon dans le produit. S'assurer que le trayon est recouvert au moins au trois quarts et remplir le gobelet-trempeur si nécessaire. - Laisser les trayons sécher après l'application pendant au moins 5 minutes et garder les animaux debout pendant cette période.
--



4.1.2. Mesures de gestion de risque spécifiques à l'usage

-

4.1.3. Lorsque spécifique à l'usage, détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

-

4.1.4. Lorsque spécifique à l'usage, instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

-

4.1.5. Lorsque spécifique à l'usage, conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions normales de stockage

-

4.2. Description de l'usage

Tableau 2. Usage # 2 – Désinfection des trayons - Produits de pulvérisation prêts à l'emploi - Application manuelle

Type de produit	TP03 - Hygiène vétérinaire
Le cas échéant, une description précise de l'usage autorisé	Désinfectant des trayons post-traite
Organisme(s) cible(s) (y compris le stade de développement)	Bactéries Virus Levures
Domaine(s) d'utilisation	Intérieur des bâtiments
Méthode(s) d'application	Application sur les trayons par pulvérisation manuelle à l'aide d'un pulvérisateur.
Dose(s) et fréquence(s) d'application	Prêts à l'emploi Environ 5 mL par vache et 2,5 mL par chèvre ou brebis. Application 2 fois maximum par jour après la traite. Le produit peut être utilisé toute l'année durant la période de lactation.
Catégorie(s) d'utilisateurs	Professionnels
Taille(s) et type(s) de conditionnement	<ul style="list-style-type: none"> • Bidon plastique : PEHD 5 L -10 L – 20 L • Fût plastique : PEHD 60 L et 200 L • Cuve plastique : PEHD 1000 L

4.2.1. Instructions d'utilisation spécifiques à l'usage

- Le produit est prêt à l'emploi et s'utilise non dilué.
- Le produit doit être porté à une température supérieure à 20°C avant utilisation.
- Utiliser un applicateur propre.
- Veiller à ce que les trayons soient propres avant utilisation. Appliquer le produit sur chaque trayon immédiatement après la traite.
- Pulvériser chaque trayon pendant 1 seconde avec le produit. S'assurer que le trayon est recouvert au moins au trois quarts et remplir le récipient de pulvérisation si nécessaire.
- Laisser les trayons sécher après l'application pendant au moins 5 minutes et garder les animaux debout pendant cette période.

4.2.2. Mesures de gestion de risque spécifiques à l'usage

- Utiliser des gants résistants aux produits chimiques (matériau des gants à préciser par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit) pendant la désinfection des trayons après la traite par pulvérisation manuelle.



4.2.3. Lorsque spécifique à l'usage, détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

-

4.2.4. Lorsque spécifique à l'usage, instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

-

4.2.5. Lorsque spécifique à l'usage, conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions normales de stockage

-

4.3. Description de l'usage

Tableau 3. Usage # 3 – Désinfection des trayons - Produits de trempage ou de pulvérisation prêts à l'emploi - Application automatique

Type de produit	TP03 - Hygiène vétérinaire
Le cas échéant, une description précise de l'usage autorisé	Désinfectant des trayons post-traite
Organisme(s) cible(s) (y compris le stade de développement)	Bactéries Virus Levures
Domaine(s) d'utilisation	Intérieur des bâtiments
Méthode(s) d'application	Application automatique sur les trayons après la traite par des machines à traire utilisant un dispositif de trempage ou de pulvérisation intégré.
Dose(s) et fréquence(s) d'application	Prêts à l'emploi Environ 5 mL par vache et 2,5 mL par chèvre ou brebis. Application 3 fois maximum par jour après la traite. Le produit peut être utilisé toute l'année durant la période de lactation.
Catégorie(s) d'utilisateurs	Professionnels
Taille(s) et type(s) de conditionnement	<ul style="list-style-type: none"> • Bidon plastique : PEHD 5 L -10 L – 20 L • Fût plastique : PEHD 60 L et 200 L • Cuve plastique : PEHD 1000 L

4.3.1. Instructions d'utilisation spécifiques à l'usage

- Le produit est prêt à l'emploi et s'utilise non dilué.
- Le produit doit être porté à une température supérieure à 20°C avant utilisation.

4.3.2. Mesures de gestion de risque spécifiques à l'usage

-

4.3.3. Lorsque spécifique à l'usage, détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

-

4.3.4. Lorsque spécifique à l'usage, instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

-



4.3.5. Lorsque spécifique à l'usage, conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions normales de stockage

-

5. Conditions générales d'utilisation du Meta RCP 1

5.1. Instructions d'utilisation

-

5.2. Mesures de gestion de risque

- Eviter d'utiliser un produit contenant de l'iode pour une application à la fois avant la traite et après la traite.

5.3. Détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

- En cas de contact avec la peau : enlever les vêtements et les chaussures contaminés et laver la partie contaminée avec de l'eau et du savon. En cas d'apparition de signes d'irritation, contacter le centre antipoison.
- En cas de contact avec les yeux : rincer abondamment les yeux à l'eau tiède en maintenant les paupières écartées puis continuer le rinçage sous un filet d'eau tiède pendant 10 min. En cas de port de lentilles : rincer immédiatement à l'eau tiède puis enlever les lentilles s'il n'existe pas de contre-indication et continuer le rinçage sous un mince filet d'eau tiède pendant 10 min. En cas de persistance des signes d'irritation ou d'apparition de troubles de la vision, consulter un médecin.
- En cas d'ingestion : rincer abondamment la bouche avec de l'eau et contacter le centre antipoison ou appeler le 15/112.
- En cas d'inhalation : sortir le sujet à l'air libre et le mettre au repos ; en cas d'apparition de symptômes, contacter le centre antipoison ou appeler le 15/112.
- En cas de troubles de la conscience, placer le sujet en position latérale de sécurité (couché sur le côté) ; appeler le 15/112.
- Garder l'emballage et/ou la notice à disposition.

5.4. Instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

- Ne pas se débarrasser du produit biocide dans les canalisations (égoutiers, toilettes...), les caniveaux, les cours d'eau, en plein champ ou dans tout autre environnement extérieur.
- Eliminer le produit non utilisé, son emballage et tout autre déchet dans un circuit de collecte approprié.

5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions de stockage normales

- Conserver le produit dans son emballage d'origine bien fermé et en position verticale.
- Protéger le produit de la lumière directe.
- Durée de vie : 1 an.
- Ne pas stocker à des températures supérieures à 30°C.
- Protéger du gel.

6. Autre(s) information(s)

-

Partie III - Troisième niveau d'information : produits individuels dans le Meta RCP 1

1. Noms commerciaux, numéros d'autorisation et composition spécifique de chaque produit

Nom commercial	Tri-Fender				
Numéro d'autorisation	FR-2019-0111-01-01				
Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)
Iode	Iode	Substance active	7553-56-2	231-442-4	0,25
Iodure de sodium	Iodure de sodium	Stabilisant	7681-82-5	231-679-3	0,12

Nom commercial	TriActive				
Numéro d'autorisation	FR-2019-0111-01-02				
Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)
Iode	Iode	Substance active	7553-56-2	231-442-4	0,214
Iodure de sodium	Iodure de sodium	Stabilisant	7681-82-5	231-679-3	0,092

Partie II.- Deuxième niveau d'information du Meta RCP 2

1. Information administrative sur le Meta RCP 2

1.1. Identification du Meta RCP 2

Identification	Meta RCP 2
-----------------------	------------

1.2. Suffixe du numéro d'autorisation

Numéro 2	
-----------------	--

1.3. Type de produit (s)

Type de produit(s)	TP03 - Hygiène vétérinaire
---------------------------	----------------------------

2. Composition du Meta RCP 2

2.1. Composition qualitative et quantitative du Meta RCP 2

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)	
					Min	Max
Iode	Idode	Substance active	7553-56-2	231-442-4	0,23	0,25
Iodure de sodium	Iodure de sodium	Stabilisant	7681-82-5	231-679-3	0,097	0,11



2.2. Types de formulations

AL : Autre liquide : Solution prête à l'emploi

3. Mentions de danger et conseils de prudence pour le Meta RCP 2

Classification	
Catégories de danger	Toxicité aquatique chronique catégorie 3
Mentions de danger	H412 – Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Etiquetage	
Mentions d'avertissement	
Mentions de danger	H412 – Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Conseils de prudence	P102 – Tenir hors de portée des enfants. P273 – Éviter le rejet dans l'environnement. P501 – Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation
Note	EUH208 – Contient de l'iodate de sodium. Peut produire une réaction allergique.

4. Usage(s) autorisé(s) pour le Méta RCP 2

4.1. Description de l'usage

Tableau 1. Usage # 1 – Désinfection des trayons - Produits de trempage prêts à l'emploi - Application manuelle

Type de produit	TP03 - Hygiène vétérinaire
Le cas échéant, une description précise de l'usage autorisé	Désinfectant des trayons post-traite
Organisme(s) cible(s) (y compris le stade de développement)	Bactéries Virus Levures
Domaine(s) d'utilisation	Intérieur des bâtiments
Méthode(s) d'application	Application sur les trayons par trempage manuel à l'aide de gobelet-trempeurs.
Dose(s) et fréquence(s) d'application	Prêts à l'emploi Environ 5 mL par vache et 2,5 mL par chèvre ou brebis. Application 2 fois maximum par jour après la traite. Le produit peut être utilisé toute l'année durant la période de lactation.
Catégorie(s) d'utilisateurs	Professionnels
Taille(s) et type(s) de conditionnement	<ul style="list-style-type: none"> • Bidon plastique : PEHD 5 L -10 L – 20 L • Fût plastique : PEHD 60 L et 200 L • Cuve plastique : PEHD 1000 L

4.1.1. Instructions d'utilisation spécifiques à l'usage

- Le produit est prêt à l'emploi et s'utilise non dilué.
- Le produit doit être porté à une température supérieure à 20°C avant utilisation.
- Il est recommandé de porter des gants lors de la traite et de l'application pour protéger la peau et pour assurer une condition de traite hygiénique.
- Utiliser un gobelet-trempeur propre.



- Veiller à ce que les trayons soient propres avant utilisation. Appliquer le produit sur chaque trayon immédiatement après la traite.
- Tremper chaque trayon dans le produit. S'assurer que le trayon est recouvert au moins au trois quarts et remplir le gobelet-trempeur si nécessaire.
- Laisser les trayons sécher après l'application pendant au moins 5 minutes et garder les animaux debout pendant cette période.

4.1.2. Mesures de gestion de risque spécifiques à l'usage

-

4.1.3. Lorsque spécifique à l'usage, détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

-

4.1.4. Lorsque spécifique à l'usage, instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

-

4.1.5. Lorsque spécifique à l'usage, conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions normales de stockage

-

4.2. Description de l'usage

Tableau 2. Usage # 2 – Désinfection des trayons - Produits de pulvérisation prêts à l'emploi - Application manuelle

Type de produit	TP03 - Hygiène vétérinaire
Le cas échéant, une description précise de l'usage autorisé	Désinfectant des trayons post-traite
Organisme(s) cible(s) (y compris le stade de développement)	Bactéries Virus Levures
Domaine(s) d'utilisation	Intérieur des bâtiments
Méthode(s) d'application	Application sur les trayons par pulvérisation manuelle à l'aide d'un pulvérisateur.
Dose(s) et fréquence(s) d'application	Prêts à l'emploi Environ 5 mL par vache et 2,5 mL par chèvre ou brebis. Application 2 fois maximum par jour après la traite. Le produit peut être utilisé toute l'année durant la période de lactation.
Catégorie(s) d'utilisateurs	Professionnels
Taille(s) et type(s) de conditionnement	<ul style="list-style-type: none"> • Bidon plastique : PEHD 5 L -10 L – 20 L • Fût plastique : PEHD 60 L et 200 L • Cuve plastique : PEHD 1000 L

4.2.1. Instructions d'utilisation spécifiques à l'usage

- Le produit est prêt à l'emploi et s'utilise non dilué.
- Le produit doit être porté à une température supérieure à 20°C avant utilisation.
- Utiliser un applicateur propre.
- Veiller à ce que les trayons soient propres avant utilisation. Appliquer le produit sur chaque trayon immédiatement après la traite

- Pulvériser chaque trayon pendant 1 seconde avec le produit. S'assurer que le trayon est recouvert au moins au trois quarts et remplir le récipient de pulvérisation si nécessaire.
- Laisser les trayons sécher après l'application pendant au moins 5 minutes et garder les animaux debout pendant cette période

4.2.2. Mesures de gestion de risque spécifiques à l'usage

- Utiliser des gants résistants aux produits chimiques (matériau des gants à préciser par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit) pendant la désinfection des trayons après la traite par pulvérisation manuelle.

4.2.3. Lorsque spécifique à l'usage, détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

-

4.2.4. Lorsque spécifique à l'usage, instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

-

4.2.5. Lorsque spécifique à l'usage, conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions normales de stockage

-

4.3. Description de l'usage

Tableau 3. Usage # 3 – Désinfection des trayons - Produits de trempage ou de pulvérisation prêts à l'emploi - Application automatique

Type de produit	TP03 - Hygiène vétérinaire
Le cas échéant, une description précise de l'usage autorisé	Désinfectant des trayons post-traite
Organisme(s) cible(s) (y compris le stade de développement)	Bactéries Virus Levures
Domaine(s) d'utilisation	Intérieur des bâtiments.
Méthode(s) d'application	Application automatique sur les trayons après la traite par des machines à traire utilisant un dispositif de trempage ou de pulvérisation intégré.
Dose(s) et fréquence(s) d'application	Prêts à l'emploi Environ 5 mL par vache et 2,5 mL par chèvre ou brebis. Application 3 fois maximum par jour après la traite. Le produit peut être utilisé toute l'année durant la période de lactation.
Catégorie(s) d'utilisateurs	Professionnels
Taille(s) et type(s) de conditionnement	<ul style="list-style-type: none"> • Bidon plastique : PEHD 5 L -10 L – 20 L • Fût plastique : PEHD 60 L et 200 L • Cuve plastique : PEHD 1000 L

4.3.1. Instructions d'utilisation spécifiques à l'usage

- Le produit est prêt à l'emploi et s'utilise non dilué.
- Le produit doit être porté à une température supérieure à 20°C avant utilisation.

4.3.2. Mesures de gestion de risque spécifiques à l'usage

-

4.3.3. Lorsque spécifique à l'usage, détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

-

4.3.4. Lorsque spécifique à l'usage, instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

-

4.3.5. Lorsque spécifique à l'usage, conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions normales de stockage

-

5. Conditions générales d'utilisation du Meta RCP 2

5.1. Instructions d'utilisation

-

5.2. Mesures de gestion de risque

- Eviter d'utiliser un produit contenant de l'iode pour une application à la fois avant la traite et après la traite.

5.3. Détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

- En cas de contact avec la peau : enlever les vêtements et les chaussures contaminés et laver la partie contaminée avec de l'eau et du savon. En cas d'apparition de signes d'irritation, contacter le centre antipoison.
- En cas de contact avec les yeux : rincer abondamment les yeux à l'eau tiède en maintenant les paupières écartées puis continuer le rinçage sous un filet d'eau tiède pendant 10 min. En cas de port de lentilles : rincer immédiatement à l'eau tiède puis enlever les lentilles s'il n'existe pas de contre-indication et continuer le rinçage sous un mince filet d'eau tiède pendant 10 min. En cas de persistance des signes d'irritation ou d'apparition de troubles de la vision, consulter un médecin.
- En cas d'ingestion : rincer abondamment la bouche avec de l'eau et contacter le centre antipoison ou appeler le 15/112.
- En cas d'inhalation : sortir le sujet à l'air libre et le mettre au repos ; en cas d'apparition de symptômes, contacter le centre antipoison ou appeler le 15/112.
- En cas de troubles de la conscience, placer le sujet en position latérale de sécurité (couché sur le côté) ; appeler le 15/112.
- Garder l'emballage et/ou la notice à disposition.

5.4. Instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

- Ne pas se débarrasser du produit biocide dans les canalisations (évier, toilettes...), les caniveaux, les cours d'eau, en plein champ ou dans tout autre environnement extérieur.
- Eliminer le produit non utilisé, son emballage et tout autre déchet dans un circuit de collecte approprié.

5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions de stockage normales

- Stockage : conserver le produit dans son emballage d'origine bien fermé et en position verticale.
- Protéger le produit de la lumière directe.
- Durée de vie : 1 an.
- Ne pas stocker à des températures supérieures à 30°C.
- Protéger du gel.

6. Autre(s) information(s)

-

Partie III - Troisième niveau d'information : produits individuels dans le Meta RCP 2

1. Noms commerciaux, numéros d'autorisation et composition spécifique de chaque produit

Nom commercial	Blockade				
Numéro d'autorisation	FR-2019-0111-02-01				
Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)
Iode	Iode	Substance active	7553-56-2	231-442-4	0,25
Iodure de sodium	Iodure de sodium	Stabilisant	7681-82-5	231-679-3	0,1

Nom commercial	IodoFence				
Numéro d'autorisation	FR-2019-0111-02-02				
Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)
Iode	Iode	Substance active	7553-56-2	231-442-4	0,25
Iodure de sodium	Iodure de sodium	Stabilisant	7681-82-5	231-679-3	0,11

Nom commercial	Fortex				
Numéro d'autorisation	FR-2019-0111-02-03				
Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)
Iode	Iode	Substance active	7553-56-2	231-442-4	0,23
Iodure de sodium	Iodure de sodium	Stabilisant	7681-82-5	231-679-3	0,097

Partie II.- Deuxième niveau d'information du Meta RCP 3

1. Information administrative sur le Meta RCP 3

1.1. Identification du Meta RCP 3

Identification	Meta RCP 3
-----------------------	------------

1.2. Suffixe du numéro d'autorisation

Numéro 3	
-----------------	--

1.3. Type de produit(s)

Type de produit(s)	TP03 - Hygiène vétérinaire
---------------------------	----------------------------

2. Composition du Meta RCP 3

2.1. Composition qualitative et quantitative du Meta RCP 3

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)	
					Min	Max
Iode	Iode	Substance active	7553-56-2	231-442-4	0,15	0,15
Ethoxylate d'alcool	Alcools, C9-11, ethoxylatés	Surfactant	68439-46-3	-	1,25	1,25
Iodure de sodium	Iodure de sodium	Stabilisant	7681-82-5	231-679-3	0,065	0,065

2.2. Types de formulations

AL : Autre liquide : Solution prête à l'emploi

3. Mentions de danger et conseils de prudence pour le Meta RCP 3

Classification	
Catégories de danger	-
Mentions de danger	-
Etiquetage	
Mentions d'avertissement	-
Mentions de danger	-
Conseils de prudence	P102 – Tenir hors de portée des enfants.
Note	

4. Usage(s) autorisé(s) pour le Méta RCP 3

4.1. Description de l'usage

Tableau 1. Usage # 1 – Désinfection des trayons - Produits de trempage prêts à l'emploi - Application manuelle

Type de produit	TP03 - Hygiène vétérinaire
Le cas échéant, une description précise de l'usage autorisé	Désinfectant des trayons post-traite
Organisme(s) cible(s) (y compris le stade de développement)	Bactéries Virus Levures
Domaine(s) d'utilisation	Intérieur des bâtiments
Méthode(s) d'application	Application sur les trayons par trempage manuel à l'aide de gobelet-trempeurs.
Dose(s) et fréquence(s) d'application	Prêts à l'emploi Environ 5 mL par vache et 2,5 mL par chèvre ou brebis. Application 2 fois maximum par jour après la traite. Le produit peut être utilisé toute l'année durant la période de lactation.
Catégorie(s) d'utilisateurs	Professionnels
Taille(s) et type(s) de conditionnement	<ul style="list-style-type: none"> • Bidon plastique : PEHD 5 L -10 L – 20 L • Fût plastique : PEHD 60 L et 200 L • Cuve plastique : PEHD 1000 L



4.1.1. Instructions d'utilisation spécifiques à l'usage

- Le produit est prêt à l'emploi et s'utilise non dilué.
- Le produit doit être porté à une température supérieure à 20°C avant utilisation.
- Il est recommandé de porter des gants lors de la traite et de l'application pour protéger la peau et pour assurer une condition de traite hygiénique.
- Utiliser un gobelet-trempeur propre.
- Veiller à ce que les trayons soient propres avant utilisation. Appliquer le produit sur chaque trayon immédiatement après la traite.
- Tremper chaque trayon dans le produit. S'assurer que le trayon est recouvert au moins au trois quarts et remplir le gobelet-trempeur si nécessaire.
- Laisser les trayons sécher après l'application pendant au moins 5 minutes et garder les animaux debout pendant cette période.

4.1.2. Mesures de gestion de risque spécifiques à l'usage

-

4.1.3. Lorsque spécifique à l'usage, détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

-

4.1.4. Lorsque spécifique à l'usage, instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

-

4.1.5. Lorsque spécifique à l'usage, conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions normales de stockage

-

4.2. Description de l'usage

Tableau 2. Usage # 2 – Désinfection des trayons - Produits de pulvérisation prêts à l'emploi - Application manuelle

Type de produit	TP03 - Hygiène vétérinaire
Le cas échéant, une description précise de l'usage autorisé	Désinfectant des trayons post-traite
Organisme(s) cible(s) (y compris le stade de développement)	Bactéries Virus Levures
Domaine(s) d'utilisation	Intérieur des bâtiments
Méthode(s) d'application	Application sur les trayons par pulvérisation manuelle à l'aide d'un pulvérisateur.
Dose(s) et fréquence(s) d'application	Prêts à l'emploi Environ 5 mL par vache et 2,5 mL par chèvre ou brebis. Application 2 fois maximum par jour après la traite. Le produit peut être utilisé toute l'année durant la période de lactation.
Catégorie(s) d'utilisateurs	Professionnels
Taille(s) et type(s) de conditionnement	<ul style="list-style-type: none"> • Bidon plastique : PEHD 5 L -10 L – 20 L • Fût plastique : PEHD 60 L et 200 L • Cuve plastique : PEHD 1000 L



4.2.1. Instructions d'utilisation spécifiques à l'usage

- Le produit est prêt à l'emploi et s'utilise non dilué.
- Le produit doit être porté à une température supérieure à 20°C avant utilisation.
- Utiliser un applicateur propre.
- Veiller à ce que les trayons soient propres avant utilisation. Appliquer le produit sur chaque trayon immédiatement après la traite
- Pulvériser chaque trayon pendant 1 seconde avec le produit. S'assurer que le trayon est recouvert au moins au trois quarts et remplir le récipient de pulvérisation si nécessaire.
- Laisser les trayons sécher après l'application pendant au moins 5 minutes et garder les animaux debout pendant cette période.

4.2.2. Mesures de gestion de risque spécifiques à l'usage

- Utiliser des gants résistants aux produits chimiques (matériau des gants à préciser par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit) pendant la désinfection des trayons après la traite par pulvérisation manuelle.

4.2.3. Lorsque spécifique à l'usage, détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

-

4.2.4. Lorsque spécifique à l'usage, instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

-

4.2.5. Lorsque spécifique à l'usage, conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions normales de stockage

-

4.3. Description de l'usage

Tableau 3. Usage # 3 – Désinfection des trayons - Produits de trempage ou de pulvérisation prêts à l'emploi - Application automatique

Type de produit	TP03 - Hygiène vétérinaire
Le cas échéant, une description précise de l'usage autorisé	Désinfectant des trayons post-traite
Organisme(s) cible(s) (y compris le stade de développement)	Bactéries Virus Levures
Domaine(s) d'utilisation	Intérieur des bâtiments
Méthode(s) d'application	Application automatique sur les trayons après la traite par des machines à traire utilisant un dispositif de trempage ou de pulvérisation intégré.
Dose(s) et fréquence(s) d'application	Prêts à l'emploi Environ 5 mL par vache et 2,5 mL par chèvre ou brebis. Application 3 fois maximum par jour après la traite. Le produit peut être utilisé toute l'année durant la période de lactation.
Catégorie(s) d'utilisateurs	Professionnels
Taille(s) et type(s) de conditionnement	<ul style="list-style-type: none"> • Bidon plastique : PEHD 5L -10L – 20L • Fût plastique : PEHD 60L et 200L • Cuve plastique : PEHD 1000L



4.3.1. Instructions d'utilisation spécifiques à l'usage

- Le produit est prêt à l'emploi et s'utilise non dilué.
- Le produit doit être porté à une température supérieure à 20°C avant utilisation.

4.3.2. Mesures de gestion de risque spécifiques à l'usage

-

4.3.3. Lorsque spécifique à l'usage, détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

-

4.3.4. Lorsque spécifique à l'usage, instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

-

4.3.5. Lorsque spécifique à l'usage, conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions normales de stockage

-

5. Conditions générales d'utilisation du Meta RCP 3

5.1. Instructions d'utilisation

-

5.2. Mesures de gestion de risque

- Eviter d'utiliser un produit contenant de l'iode pour une application à la fois avant la traite et après la traite.

5.3. Détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

- En cas de contact avec la peau : enlever les vêtements et les chaussures contaminés et laver la partie contaminée avec de l'eau et du savon. En cas d'apparition de signes d'irritation, contacter le centre antipoison.
- En cas de contact avec les yeux : rincer abondamment les yeux à l'eau tiède en maintenant les paupières écartées puis continuer le rinçage sous un filet d'eau tiède pendant 10 min. En cas de port de lentilles : rincer immédiatement à l'eau tiède puis enlever les lentilles s'il n'existe pas de contre-indication et continuer le rinçage sous un mince filet d'eau tiède pendant 10 min. En cas de persistance des signes d'irritation ou d'apparition de troubles de la vision, consulter un médecin.
- En cas d'ingestion : rincer abondamment la bouche avec de l'eau et contacter le centre antipoison ou appeler le 15/112.
- En cas d'inhalation : sortir le sujet à l'air libre et le mettre au repos ; en cas d'apparition de symptômes, contacter le centre antipoison ou appeler le 15/112.
- En cas de troubles de la conscience, placer le sujet en position latérale de sécurité (couché sur le côté) ; appeler le 15/112.
- Garder l'emballage et/ou la notice à disposition.

5.4. Instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

- Ne pas se débarrasser du produit biocide dans les canalisations (évier, toilettes...), les caniveaux, les cours d'eau, en plein champ ou dans tout autre environnement extérieur.
- Éliminer le produit non utilisé, son emballage et tout autre déchet dans un circuit de collecte approprié.



5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions de stockage normales

- Conserver le produit dans son emballage d'origine bien fermé et en position verticale.
- Protéger le produit de la lumière directe.
- Durée de vie : 1 an.
- Ne pas stocker à des températures supérieures à 30°C.
- Protéger du gel.

6. Autre(s) information(s)

-

Partie III - Troisième niveau d'information : produits individuels dans le Meta RCP 3

1. Noms commerciaux, numéros d'autorisation et composition spécifique de chaque produit

Nom commercial	Dipal RTU				
Numéro d'autorisation	FR-2019-0111-03-01				
Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)
Iode	Iode	Substance active	7553-56-2	231-442-4	0,15
Ethoxylate d'alcool	Alcools, C9-11, ethoxylatés	Surfactant	68439-46-3	-	1,25
Iodure de sodium	Iodure de sodium	Stabilisant	7681-82-5	231-679-3	0,065

Partie II.- Deuxième niveau d'information du Meta RCP 4

1. Information administrative sur le Meta RCP 4

1.1. Identification du Meta RCP 4

Identification	Meta RCP 4
-----------------------	------------

1.2. Suffixe du numéro d'autorisation

Numéro 4	
-----------------	--

1.3. Type de produit (s)

Type de produit(s)	TP03 - Hygiène vétérinaire
---------------------------	----------------------------

2. Composition du Meta RCP 4

2.1. Composition qualitative et quantitative du Meta RCP 4

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)	
					Min	Max
Iode	Iode	Substance active	7553-56-2	231-442-4	0,15	0,15
Ethoxylate d'alcool	Alcools, C9-11, ethoxylatés	Surfactant	68439-46-3	-	1,5	1,5
Iodure de sodium	Iodure de sodium	Stabilisant	7681-82-5	231-679-3	0,11	0,11

2.2. Types de formulations

AL : Autre liquide : Solution prête à l'emploi

3. Mentions de danger et conseils de prudence pour le Meta RCP 4

Classification	
Catégories de danger	Irritation oculaire, catégorie 2
Mentions de danger	H319 – Provoque une sévère irritation des yeux
Etiquetage	
Mentions d'avertissement	Attention
Mentions de danger	H319 – Provoque une sévère irritation des yeux
Conseils de prudence	P102 – Tenir hors de portée des enfants. P264 – Se laver les mains soigneusement après manipulation. P280 – Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/ du visage. P305 + P351 + P338 – EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. P337 + P313 – Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
Note	

4. Usage(s) autorisé(s) pour le Méta RCP 4

4.1. Description de l'usage

Tableau 1. Usage # 1 – Désinfection des trayons - Produits de trempage prêts à l'emploi - Application manuelle

Type de produit	TP03 - Hygiène vétérinaire
Le cas échéant, une description précise de l'usage autorisé	Désinfectant des trayons post-traite
Organisme(s) cible(s) (y compris le stade de développement)	Bactéries Virus Levures
Domaine(s) d'utilisation	Intérieur des bâtiments.
Méthode(s) d'application	Application sur les trayons par trempage manuel à l'aide de gobelet-trempeurs.
Dose(s) et fréquence(s) d'application	Prêts à l'emploi Environ 5 mL par vache et 2,5 mL par chèvre ou brebis. Application 2 fois maximum par jour après la traite. Le produit peut être utilisé toute l'année durant la période de lactation.

Catégorie(s) d'utilisateurs	Professionnels
Taille(s) et type(s) de conditionnement	<ul style="list-style-type: none"> • Bidon plastique : PEHD 5 L -10 L – 20 L • Fût plastique : PEHD 60 L et 200 L • Cuve plastique : PEHD 1000 L

4.1.1. Instructions d'utilisation spécifiques à l'usage

- Le produit est prêt à l'emploi et s'utilise non dilué.
- Le produit doit être porté à une température supérieure à 20°C avant utilisation.
- Il est recommandé de porter des gants lors de la traite et de l'application pour protéger la peau et pour assurer une condition de traite hygiénique.
- Utiliser un gobelet-trempeur propre.
- Veiller à ce que les trayons soient propres avant utilisation. Appliquer le produit sur chaque trayon immédiatement après la traite.
- Tremper chaque trayon dans le produit. S'assurer que le trayon est recouvert au moins au trois quarts et remplir le gobelet-trempeur si nécessaire.
- Laisser les trayons sécher après l'application pendant au moins 5 minutes et garder les animaux debout pendant cette période.

4.1.2. Mesures de gestion de risque spécifiques à l'usage

- Porter des lunettes de protection pendant la désinfection des trayons après la traite par trempage manuel.

4.1.3. Lorsque spécifique à l'usage, détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

-

4.1.4. Lorsque spécifique à l'usage, instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

-

4.1.5. Lorsque spécifique à l'usage, conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions normales de stockage

-

4.2. Description de l'usage

Tableau 2. Usage # 2 – Désinfection des trayons - Produits de pulvérisation prêts à l'emploi - Application manuelle

Type de produit	TP03 - Hygiène vétérinaire
Le cas échéant, une description précise de l'usage autorisé	Désinfectant des trayons post-traite
Organisme(s) cible(s) (y compris le stade de développement)	Bactéries Virus Levures
Domaine(s) d'utilisation	Intérieur des bâtiments.
Méthode(s) d'application	Application sur les trayons par pulvérisation manuelle à l'aide d'un pulvérisateur.
Dose(s) et fréquence(s) d'application	Prêts à l'emploi Environ 5 mL par vache et 2,5 mL par chèvre ou brebis. Application 2 fois maximum par jour après la traite. Le produit peut être utilisé toute l'année durant la période de lactation.
Catégorie(s) d'utilisateurs	Professionnels

Taille(s) et type(s) de conditionnement	<ul style="list-style-type: none"> • Bidon plastique : PEHD 5 L -10 L – 20 L • Fût plastique : PEHD 60 L et 200 L • Cuve plastique : PEHD 1000 L
--	---

4.2.1. Instructions d'utilisation spécifiques à l'usage

- Le produit est prêt à l'emploi et s'utilise non dilué.
- Le produit doit être porté à une température supérieure à 20°C avant utilisation.
- Utiliser un applicateur propre.
- Veiller à ce que les trayons soient propres avant utilisation. Appliquer le produit sur chaque trayon immédiatement après la traite
- Pulvériser chaque trayon pendant 1 seconde avec le produit. S'assurer que letrayon est recouvert au moins au trois quarts et remplir le récipient de pulvérisation si nécessaire.
- Laisser les trayons sécher après l'application pendant au moins 5 minutes et garder les animaux debout pendant cette période.

4.2.2. Mesures de gestion de risque spécifiques à l'usage

- Porter des lunettes de protection et des gants résistants aux produits chimiques (matériaux à faire spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit) pendant la désinfection des trayons après la traite par pulvérisation manuelle.

4.2.3. Lorsque spécifique à l'usage, détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

-

4.2.4. Lorsque spécifique à l'usage, instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

-

4.2.5. Lorsque spécifique à l'usage, conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions normales de stockage

-

4.3. Description de l'usage

Tableau 3. Usage # 3 – Désinfection des trayons - Produits de trempage ou de pulvérisation prêts à l'emploi - Application automatique

Type de produit	TP03 - Hygiène vétérinaire
Le cas échéant, une description précise de l'usage autorisé	Désinfectant des trayons post-traite
Organisme(s) cible(s) (y compris le stade de développement)	Bactéries Virus Levures
Domaine(s) d'utilisation	Intérieur des bâtiments.
Méthode(s) d'application	Application automatique sur les trayons après la traite par des machines à traire utilisant un dispositif de trempage ou de pulvérisation intégré.
Dose(s) et fréquence(s) d'application	Prêts à l'emploi Environ 5 mL par vache et 2,5 mL par chèvre ou brebis. Application 3 fois maximum par jour après la traite. Le produit peut être utilisé toute l'année durant la période de lactation.
Catégorie(s) d'utilisateurs	Professionnels



Taille(s) et type(s) de conditionnement

- Bidon plastique : PEHD 5 L -10 L – 20 L
- Fût plastique : PEHD 60 L et 200 L
- Cuve plastique : PEHD 1000 L

4.3.1. Instructions d'utilisation spécifiques à l'usage

- Le produit est prêt à l'emploi et s'utilise non dilué.
- Le produit doit être porté à une température supérieure à 20°C avant utilisation.

4.3.2. Mesures de gestion de risque spécifiques à l'usage

- Porter des lunettes de protection pendant la désinfection des trayons après la traite par trempage ou pulvérisation automatique.

4.3.3. Lorsque spécifique à l'usage, détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

-

4.3.4. Lorsque spécifique à l'usage, instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

-

4.3.5. Lorsque spécifique à l'usage, conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions normales de stockage

-

5. Conditions générales d'utilisation du Meta RCP 4

5.1. Instructions d'utilisation

-

5.2. Mesures de gestion de risque

- Éviter d'utiliser un produit contenant de l'iode pour une application à la fois avant la traite et après la traite.

5.3. Détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

- En cas de contact avec la peau : enlever les vêtements et les chaussures contaminés et laver la partie contaminée avec de l'eau. En cas d'apparition de signes d'irritation/brûlures, contacter le centre antipoison.
- En cas de contact avec les yeux : rincer abondamment les yeux à l'eau tiède en maintenant les paupières écartées puis continuer le rinçage sous un filet d'eau tiède pendant 10 min. En cas de port de lentilles : rincer immédiatement à l'eau tiède puis enlever les lentilles s'il n'existe pas de contre-indication et continuer le rinçage sous un mince filet d'eau tiède pendant 10 min. En cas de persistance des signes d'irritation ou d'apparition de troubles de la vision, consulter un médecin.
- En cas d'ingestion : rincer abondamment la bouche avec de l'eau et contacter immédiatement le centre antipoison ou appeler le 15/112. Ne pas faire boire ni vomir.
- En cas d'inhalation : sortir le sujet à l'air libre et le mettre au repos ; en cas d'apparition de symptômes et/ou d'inhalation de fortes concentrations, contacter le centre antipoison ou appeler le 15/112.
- En cas de troubles de la conscience, placer le sujet en position latérale de sécurité (couché sur le côté) ; appeler le 15/112.
- Garder l'emballage et/ou la notice à disposition.



5.4. Instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

- Ne pas se débarrasser du produit biocide dans les canalisations (évier, toilettes...), les caniveaux, les cours d'eau, en plein champ ou dans tout autre environnement extérieur.
- Éliminer le produit non utilisé, son emballage et tout autre déchet dans un circuit de collecte approprié.

5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions de stockage normales

- Stockage : conserver le produit dans son emballage d'origine bien fermé et en position verticale.
- Protéger le produit de la lumière directe.
- Durée de vie: 1 an.
- Ne pas stocker à des températures supérieures à 30°C.
- Protéger du gel.

6. Autre(s) information(s)

-

Partie III - Troisième niveau d'information : produits individuels dans le Meta RCP 4

1. Noms commerciaux, numéros d'autorisation et composition spécifique de chaque produit

Nom commercial	Dipal Plus				
Numéro d'autorisation	FR-2019-0111-04-01				
Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)
Iode	Iode	Substance active	7553-56-2	231-442-4	0,15
Ethoxylate d'alcool	Alcools, C9-11, ethoxylatés	Surfactant	68439-46-3	-	1,5
Iodure de sodium	Iodure de sodium	Stabilisant	7681-82-5	231-679-3	0,11

Partie II.- Deuxième niveau d'information du Meta RCP 5

1. Information administrative sur le Meta RCP 5

1.1. Identification du Meta RCP 5

Identification	Meta RCP 5
-----------------------	------------

1.2. Suffixe du numéro d'autorisation

Numéro 5	
-----------------	--

1.3. Type de produit (s)

Type de produit (s)	TP03 - Hygiène vétérinaire
----------------------------	----------------------------

2. Composition du Meta RCP 5

2.1. Composition qualitative et quantitative du Meta RCP 5

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)	
					Min	Max
Iode	Iode	Substance active	7553-56-2	231-442-4	0,75	0,75
Ethoxylate d'alcool	Alcools, C9-11, ethoxylatés	Surfactant	68439-46-3	-	6,34	6,34
Iodure de sodium	Iodure de sodium	Stabilisant	7681-82-5	231-679-3	0,33	0,33

2.2. Types de formulations

SL: Solution concentrée

3. Mentions de danger et conseils de prudence pour le Meta RCP 5

Classification	
Catégories de danger	Irritation oculaire, catégorie 2 Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée), catégorie 2 Toxicité aquatique chronique catégorie 3
Mentions de danger	H319 – Provoque une sévère irritation des yeux H373 – Risque présumé d'effets graves pour les organes (glande thyroïde) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée par voie orale H412 – Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Etiquetage	
Mentions d'avertissement	Attention
Mentions de danger	H319 – Provoque une sévère irritation des yeux H373 – Risque présumé d'effets graves pour les organes (glande thyroïde) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée par voie orale H412 – Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Conseils de prudence	P102 – Tenir hors de portée des enfants. P264 – Se laver les mains soigneusement après manipulation. P273 – Éviter le rejet dans l'environnement. P280 – Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/ du visage. P305 + P351 + P338 – EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. P337 + P313 – Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin. P501 – Éliminer le contenu/réceptacle conformément à la réglementation
Note	

4. Usage(s) autorisé(s) pour le Méta RCP 5

4.1. Description de l'usage

Tableau 1. Usage # 1 – Désinfection des trayons - Produits de trempage concentrés - Application manuelle

Type de produit	TP03 - Hygiène vétérinaire
Le cas échéant, une description précise de l'usage autorisé	Désinfectant des trayons post-traité



Organisme(s) cible(s) (y compris le stade de développement)	Bactéries Virus Levures
Domaine(s) d'utilisation	Intérieur des bâtiments.
Méthode(s) d'application	Application sur les trayons par trempage manuel à l'aide d'un gobelet-trempeur.
Dose(s) et fréquence(s) d'application	Produits concentrés à diluer Environ 5 mL par vache et 2,5 mL par chèvre ou brebis. Dilution : 20 % v/v. Application 2 fois maximum par jour après la traite. Le produit peut être utilisé toute l'année durant la période de lactation.
Catégorie(s) d'utilisateurs	Professionnels
Taille(s) et type(s) de conditionnement	<ul style="list-style-type: none"> • Bouteille plastique : PEHD 1 L • Bidon plastique : PEHD 5 L -10 L – 20 L • Fût plastique : PEHD 60 L et 200 L • Cuve plastique : PEHD 1000 L

4.1.1. Instructions d'utilisation spécifiques à l'usage

- Il est recommandé de porter des gants lors de la traite et de l'application pour protéger la peau et pour assurer une condition de traite hygiénique.
- La solution à utiliser doit être portée à une température supérieure à 20°C avant utilisation.
- Il est possible qu'il y ait formation de mousse lors de la préparation de la solution prête à l'emploi. Dans ce cas, il est fortement recommandé de commencer le traitement une fois que le niveau de mousse ait suffisamment diminué.
- Utiliser un gobelet-trempeur propre.
- Veiller à ce que les trayons soient propres avant utilisation.
- Appliquer le produit dilué sur chaque trayon immédiatement après la traite.
- Tremper chaque trayon dans le produit. S'assurer que le trayon est recouvert au moins au trois quarts et remplir le gobelet-trempeur si nécessaire.
- Laisser les trayons sécher après l'application pendant au moins 5 minutes et garder les animaux debout pendant cette période.

4.1.2. Mesures de gestion de risque spécifiques à l'usage

- Porter des lunettes de protection pendant la désinfection des trayons après la traite par trempage manuel.

4.1.3. Lorsque spécifique à l'usage, détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

-

4.1.4. Lorsque spécifique à l'usage, instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

-

4.1.5. Lorsque spécifique à l'usage, conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions normales de stockage

-



4.2. Description de l'usage

Tableau 2. Usage # 2 – Désinfection des trayons - Produits de pulvérisation concentrés – Application manuelle

Type de produit	TP03 - Hygiène vétérinaire
Le cas échéant, une description précise de l'usage autorisé	Désinfectant des trayons post-traite
Organisme(s) cible(s) (y compris le stade de développement)	Bactéries Virus Levures
Domaine(s) d'utilisation	Intérieur des bâtiments.
Méthode(s) d'application	Application sur les trayons par pulvérisation manuelle à l'aide d'un pulvérisateur.
Dose(s) et fréquence(s) d'application	Produits concentrés à diluer Environ 5 mL par vache et 2,5 mL par chèvre ou brebis. Dilution : 20 % v/v Application 2 fois maximum par jour après la traite. Le produit peut être utilisé toute l'année durant la période de lactation.
Catégorie(s) d'utilisateurs	Professionnels
Taille(s) et type(s) de conditionnement	<ul style="list-style-type: none"> • Bouteille plastique : PEHD 1 L • Bidon plastique : PEHD 5 L -10 L – 20 L • Fût plastique : PEHD 60 L et 200 L • Cuve plastique : PEHD 1000 L

4.2.1. Instructions d'utilisation spécifiques à l'usage

- La solution à utiliser doit être portée à une température supérieure à 20°C avant utilisation.
- Il est possible qu'il y ait formation de mousse lors de la préparation de la solution prête à l'emploi. Dans ce cas, il est fortement recommandé de commencer le traitement une fois que le niveau de mousse a suffisamment diminué.
- Utiliser un applicateur propre.
- Veiller à ce que les trayons soient propres avant utilisation.
- Appliquer le produit dilué sur chaque trayon immédiatement après la traite.
- Pulvériser chaque trayon pendant 1 seconde avec le produit. S'assurer que le trayon est recouvert au moins au trois quarts et remplir le récipient de pulvérisation si nécessaire.
- Laisser les trayons sécher après l'application pendant au moins 5 minutes et garder les animaux debout pendant cette période.

4.2.2. Mesures de gestion de risque spécifiques à l'usage

- Porter des lunettes de protection et des gants résistants aux produits chimiques (matériaux à faire spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit) pendant la désinfection des trayons après la traite par pulvérisation manuelle.

4.2.3. Lorsque spécifique à l'usage, détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

-

4.2.4. Lorsque spécifique à l'usage, instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

-

4.2.5. Lorsque spécifique à l'usage, conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions normales de stockage

-



4.3. Description de l'usage

Tableau 3. Usage # 3 – Désinfection des trayons - Produits de trempage ou de pulvérisation concentrés - Application automatique

Type de produit	TP03 - Hygiène vétérinaire
Le cas échéant, une description précise de l'usage autorisé	Désinfectant des trayons post-traite
Organisme(s) cible(s) (y compris le stade de développement)	Bactéries Virus Levures
Domaine(s) d'utilisation	Intérieur des bâtiments
Méthode(s) d'application	Désinfection des trayons après la traite avec des produits concentrés dilués. Le produit est appliqué automatiquement sur les trayons après la traite par des machines à traire utilisant un dispositif de trempage ou de pulvérisation intégré.
Dose(s) et fréquence(s) d'application	Produits concentrés à diluer. Environ 5 mL par vache et 2,5 mL par chèvre ou brebis. Dilution : 20 % v/v Application 3 fois maximum par jour après la traite. Le produit peut être utilisé toute l'année durant la période de lactation.
Catégorie(s) d'utilisateurs	Professionnels
Taille(s) et type(s) de conditionnement	<ul style="list-style-type: none"> • Bouteille Plastique : PEHD 1 L • Bidon Plastique : PEHD 5 L -10 L - 20 L • Fût Plastique : PEHD 60 L et 200 L • Cuve Plastique : PEHD 1000 L

4.3.1. Instructions d'utilisation spécifiques à l'usage

- La solution à utiliser doit être portée à une température supérieure à 20°C avant utilisation.
- Il est possible qu'il y ait formation de mousse lors de la préparation de la solution prête à l'emploi. Dans ce cas, il est fortement recommandé de commencer le traitement une fois que le niveau de mousse a suffisamment diminué.

4.3.2. Mesures de gestion de risque spécifiques à l'usage

- Porter des lunettes de protection pendant la désinfection des trayons après la traite par trempage ou pulvérisation automatique.

4.3.3. Lorsque spécifique à l'usage, détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

-

4.3.4. Lorsque spécifique à l'usage, instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

-

4.3.5. Lorsque spécifique à l'usage, conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions normales de stockage

-

5. Conditions générales d'utilisation du Meta RCP 5

5.1. Instructions d'utilisation

-

5.2. Mesures de gestion de risque

- Eviter d'utiliser un produit contenant de l'iode pour une application à la fois avant la traite et après la traite.

5.3. Détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

- En cas de contact avec la peau : enlever les vêtements et les chaussures contaminés et laver la partie contaminée avec de l'eau. En cas d'apparition de signes d'irritation/brûlures, contacter le centre antipoison.
- En cas de contact avec les yeux : rincer abondamment les yeux à l'eau tiède en maintenant les paupières écartées puis continuer le rinçage sous un filet d'eau tiède pendant 10 min. En cas de port de lentilles : rincer immédiatement à l'eau tiède puis enlever les lentilles s'il n'existe pas de contre-indication et continuer le rinçage sous un mince filet d'eau tiède pendant 10 min. En cas de persistance des signes d'irritation ou d'apparition de troubles de la vision, consulter un médecin.
- En cas d'ingestion : rincer abondamment la bouche avec de l'eau et contacter immédiatement le centre antipoison ou appeler le 15/112. Ne pas faire boire ni vomir.
- En cas d'inhalation : sortir le sujet à l'air libre et le mettre au repos ; en cas d'apparition de symptômes et/ou d'inhalation de fortes concentrations, contacter le centre antipoison ou appeler le 15/112.
- En cas de troubles de la conscience, placer le sujet en position latérale de sécurité (couché sur le côté) ; appeler le 15/112.
- Garder l'emballage et/ou la notice à disposition.

5.4. Instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

- Ne pas se débarrasser du produit biocide dans les canalisations (égiers, toilettes...), les caniveaux, les cours d'eau, en plein champ ou dans tout autre environnement extérieur.
- Eliminer le produit non utilisé, son emballage et tout autre déchet dans un circuit de collecte approprié.

5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions de stockage normales

- Stockage : Conserver le produit dans son emballage d'origine bien fermé et en position verticale.
- Protéger le produit de la lumière directe.
- Durée de vie : 2 ans.
- Ne pas stocker à des températures supérieures à 30°C.
- Protéger du gel.

6. Autre(s) information(s)

-

Partie III - Troisième niveau d'information : produits individuels dans le Meta RCP 5

1. Noms commerciaux, numéros d'autorisation et composition spécifique de chaque produit

Nom commercial	Dipal Conc				
Numéro d'autorisation	FR-2019-0111-05-01				
Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)
Iode	Iode	Substance active	7553-56-2	231-442-4	0,75
Ethoxylate d'alcool	Alcools, C9-11, ethoxylatés	Surfactant	68439-46-3	-	6,34
Iodure de sodium	Iodure de sodium	Stabilisant	7681-82-5	231-679-3	0,33

Partie II.- Deuxième niveau d'information du Meta RCP 6

1. Information administrative sur le Meta RCP 6

1.1. Identification du Meta RCP 6

Identification	Meta RCP 6
----------------	------------

1.2. Suffixe du numéro d'autorisation

Numéro 6	
----------	--

1.3. Type de produit(s)

Type de produit (s)	TP03 - Hygiène vétérinaire
---------------------	----------------------------

2. Composition du Meta RCP 6

2.1. Composition qualitative et quantitative du Meta RCP 6

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)	
					Min	Max
Iode	Iode	Substance active	7553-56-2	231-442-4	0,15	0,15
Iodure de sodium	Iodure de sodium	Stabilisant	7681-82-5	231-679-3	0,07	0,07

2.2. Types de formulations

AL : Autre liquide : Solution prête à l'emploi
--

3. Mentions de danger et conseils de prudence pour le Meta RCP 6

Classification	
Catégories de danger	Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux, catégorie 1 Toxicité aquatique chronique catégorie 3
Mentions de danger	H290 – Peut être corrosif pour les métaux. H412 – Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Etiquetage	
Mentions d'avertissement	
Mentions de danger	H290 – Peut être corrosif pour les métaux. H412 – Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Conseils de prudence	P102 – Tenir hors de portée des enfants. P273 – Éviter le rejet dans l'environnement. P501 – Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation.
Note	

4. Usage(s) autorisé(s) pour le Méta RCP 6

4.1. Description de l'usage

Tableau 1. Usage # 1 – Désinfection des trayons - Produits de trempage prêts à l'emploi - Application manuelle

Type de produit	TP03 - Hygiène vétérinaire
Le cas échéant, une description précise de l'usage autorisé	Désinfectant des trayons post-traite
Organisme(s) cible(s) (y compris le stade de développement)	Bactéries Virus Levures
Domaine(s) d'utilisation	Intérieur en bâtiments.
Méthode(s) d'application	Application sur les trayons par trempage manuel à l'aide de gobelet-trempeurs.
Dose(s) et fréquence(s) d'application	Prêts à l'emploi Environ 5 mL par vache et 2,5mL par chèvre ou brebis. Application 2 fois maximum par jour après la traite. Le produit peut être utilisé toute l'année durant la période de lactation.
Catégorie(s) d'utilisateurs	Professionnels
Taille(s) et type(s) de conditionnement	<ul style="list-style-type: none"> • Bidon plastique : PEHD 5 L -10 L – 20 L • Fût plastique : PEHD 60 L et 200 L • Cuve plastique : PEHD 1000 L

4.1.1. Instructions d'utilisation spécifiques à l'usage

- Le produit est prêt à l'emploi et s'utilise non dilué.
- Le produit doit être porté à une température supérieure à 20°C avant utilisation.
- Il est recommandé de porter des gants lors de la traite et de l'application pour protéger la peau et pour assurer une condition de traite hygiénique.
- Utiliser un gobelet-trempeur propre.
- Veiller à ce que les trayons soient propres avant utilisation. Appliquer le produit sur chaque trayon immédiatement après la traite.
- Tremper chaque trayon dans le produit. S'assurer que le trayon est recouvert au moins au trois quarts et remplir le gobelet-trempeur si nécessaire.



- Laisser les trayons sécher après l'application pendant au moins 5 minutes et garder les animaux debout pendant cette période.

4.1.2. Mesures de gestion de risque spécifiques à l'usage

-

4.1.3. Lorsque spécifique à l'usage, détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

-

4.1.4. Lorsque spécifique à l'usage, instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

-

4.1.5. Lorsque spécifique à l'usage, conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions normales de stockage

-

4.2. Description de l'usage

Tableau 2. Usage # 2 – Désinfection des trayons - Produits de pulvérisation prêts à l'emploi - Application manuelle

Type de produit	TP03 - Hygiène vétérinaire
Le cas échéant, une description précise de l'usage autorisé	Désinfectant des trayons post-traite
Organisme(s) cible(s) (y compris le stade de développement)	Bactéries Virus Levures
Domaine(s) d'utilisation	Intérieur en bâtiments.
Méthode(s) d'application	Application sur les trayons par pulvérisation manuelle à l'aide d'un pulvérisateur.
Dose(s) et fréquence(s) d'application	Prêts à l'emploi Environ 5 mL par vache et 2,5mL par chèvre ou brebis. Application 2 fois maximum par jour après la traite. Le produit peut être utilisé toute l'année durant la période de lactation.
Catégorie(s) d'utilisateurs	Professionnels
Taille(s) et type(s) de conditionnement	<ul style="list-style-type: none"> • Bidon plastique : PEHD 5 L -10 L – 20 L • Fût plastique : PEHD 60 L et 200 L • Cuve plastique : PEHD 1000 L

4.2.1. Instructions d'utilisation spécifiques à l'usage

- Le produit est prêt à l'emploi et s'utilise non dilué.
- Le produit doit être porté à une température supérieure à 20°C avant utilisation.
- Utiliser un applicateur propre.
- Veiller à ce que les trayons soient propres avant utilisation. Appliquer le produit sur chaque trayon immédiatement après la traite
- Pulvériser chaque trayon pendant 1 seconde avec le produit. S'assurer que le trayon est recouvert au moins au trois quarts et remplir le récipient de pulvérisation si nécessaire.
- Laisser les trayons sécher après l'application pendant au moins 5 minutes et garder les animaux debout pendant cette période.



4.2.2. Mesures de gestion de risque spécifiques à l'usage

- Utiliser des gants résistants aux produits chimiques (matériau des gants à préciser par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit) pendant la désinfection des trayons après la traite par pulvérisation manuelle.

4.2.3. Lorsque spécifique à l'usage, détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

-

4.2.4. Lorsque spécifique à l'usage, instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

-

4.2.5. Lorsque spécifique à l'usage, conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions normales de stockage

-

4.3. Description de l'usage

Tableau 3. Usage # 3 – Désinfection des trayons - Produits de trempage ou de pulvérisation prêts à l'emploi - Application automatique

Type de produit	TP03 - Hygiène vétérinaire
Le cas échéant, une description précise de l'usage autorisé	Désinfectant des trayons post-traite
Organisme(s) cible(s) (y compris le stade de développement)	Bactéries Virus Levures
Domaine(s) d'utilisation	Intérieur des bâtiments
Méthode(s) d'application	Application automatique sur les trayons après la traite par des machines à traire utilisant un dispositif de trempage ou de pulvérisation intégré.
Dose(s) et fréquence(s) d'application	Prêts à l'emploi Environ 5 mL par vache et 2,5mL par chèvre ou brebis. Application 3 fois maximum par jour après la traite. Le produit peut être utilisé toute l'année durant la période de lactation.
Catégorie(s) d'utilisateurs	Professionnels
Taille(s) et type(s) de conditionnement	<ul style="list-style-type: none"> • Bidon plastique : PEHD 5 L -10 L – 20 L • Fût plastique : PEHD 60 L et 200 L • Cuve plastique : PEHD 1000 L

4.3.1. Instructions d'utilisation spécifiques à l'usage

- Le produit est prêt à l'emploi et s'utilise non dilué.
- Le produit doit être porté à une température supérieure à 20°C avant utilisation.

4.3.2. Mesures de gestion de risque spécifiques à l'usage

-

4.3.3. Lorsque spécifique à l'usage, détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

-



4.3.4. Lorsque spécifique à l'usage, instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

-

4.3.5. Lorsque spécifique à l'usage, conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions normales de stockage

-

5. Conditions générales d'utilisation du Meta RCP 6

5.1. Instructions d'utilisation

-

5.2. Mesures de gestion de risque

- Eviter d'utiliser un produit contenant de l'iode pour une application à la fois avant la traite et après la traite.

5.3. Détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

- En cas de contact avec la peau : enlever les vêtements et les chaussures contaminés et laver la partie contaminée avec de l'eau et du savon. En cas d'apparition de signes d'irritation, contacter le centre antipoison.
- En cas de contact avec les yeux : rincer abondamment les yeux à l'eau tiède en maintenant les paupières écartées puis continuer le rinçage sous un filet d'eau tiède pendant 10 min. En cas de port de lentilles : rincer immédiatement à l'eau tiède puis enlever les lentilles s'il n'existe pas de contre-indication et continuer le rinçage sous un mince filet d'eau tiède pendant 10 min. En cas de persistance des signes d'irritation ou d'apparition de troubles de la vision, consulter un médecin.
- En cas d'ingestion : rincer abondamment la bouche avec de l'eau et contacter le centre antipoison ou appeler le 15/112.
- En cas d'inhalation : sortir le sujet à l'air libre et le mettre au repos ; en cas d'apparition de symptômes, contacter le centre antipoison ou appeler le 15/112.
- En cas de troubles de la conscience, placer le sujet en position latérale de sécurité (couché sur le côté) ; appeler le 15/112.
- Garder l'emballage et/ou la notice à disposition.

5.4. Instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

- Ne pas se débarrasser du produit biocide dans les canalisations (égiers, toilettes...), les caniveaux, les cours d'eau, en plein champ ou dans tout autre environnement extérieur.
- Eliminer le produit non utilisé, son emballage et tout autre déchet dans un circuit de collecte approprié.

5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions de stockage normales

- Conserver le produit dans son emballage d'origine bien fermé et en position verticale.
- Protéger le produit de la lumière directe.
- Durée de vie : 1 an.
- Ne pas stocker à des températures supérieures à 30°C.
- Protéger du gel.

6. Autre(s) information(s)

-



Partie III - Troisième niveau d'information : produits individuels dans le Meta RCP 6

1. Noms commerciaux, numéros d'autorisation et composition spécifique de chaque produit

Nom commercial	Proactive Plus				
Numéro d'autorisation	FR-2019-0111-06-01				
Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)
Iode	Iode	Substance active	7553-56-2	231-442-4	0,15
Iodure de sodium	Iodure de sodium	Stabilisant	7681-82-5	231-679-3	0,07

Partie II.- Deuxième niveau d'information du Meta RCP 7

1. Information administrative sur le Meta RCP 7

1.1. Identification du Meta RCP 7

Identification	Meta RCP 7
----------------	------------

1.2. Suffixe du numéro d'autorisation

Numéro 7	
----------	--

1.3. Type de produit(s)

Type de produit (s)	TP03 - Hygiène vétérinaire
---------------------	----------------------------

2. Composition du Meta RCP 7

2.1. Composition qualitative et quantitative du Meta RCP 7

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)	
					Min	Max
Iode	Iode	Substance active	7553-56-2	231-442-4	0,15	0,5
Iodure de sodium	Iodure de sodium	Stabilisant	7681-82-5	231-679-3	0,06	0,06

2.2. Types de formulations

AL : Autre liquide : Solution prête à l'emploi
--

3. Mentions de danger et conseils de prudence pour le Meta RCP 7

Classification	
Catégories de danger	Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux, catégorie 1 Toxicité aquatique chronique catégorie 3
Mentions de danger	H290 – Peut être corrosif pour les métaux. H412 – Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Etiquetage	
Mentions d'avertissement	
Mentions de danger	H290 – Peut être corrosif pour les métaux. H412 – Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Conseils de prudence	P102 – Tenir hors de portée des enfants. P273 – Éviter le rejet dans l'environnement. P501 – Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation.
Note	EUH208 – Contient de l'iodate de sodium. Peut produire une réaction allergique.

4. Usage(s) autorisé(s) pour le Méta RCP 7

4.1. Description de l'usage

Tableau 1. Usage # 1 – Désinfection des trayons - Produits de trempage prêts à l'emploi - Application manuelle

Type de produit	TP03 - Hygiène vétérinaire
Le cas échéant, une description précise de l'usage autorisé	Désinfectant des trayons post-traite
Organisme(s) cible(s) (y compris le stade de développement)	Bactéries Virus Levures
Domaine(s) d'utilisation	Intérieur des bâtiments
Méthode(s) d'application	Application sur les trayons par trempage manuel à l'aide de gobelet-trempeurs.
Dose(s) et fréquence(s) d'application	Prêts à l'emploi Environ 5 mL par vache et 2,5 mL par chèvre ou brebis. Application 2 fois maximum par jour après la traite. Le produit peut être utilisé toute l'année durant la période de lactation.
Catégorie(s) d'utilisateurs	Professionnels
Taille(s) et type(s) de conditionnement	<ul style="list-style-type: none"> • Bidon plastique : PEHD 5 L -10 L – 20 L • Fût plastique : PEHD 60 L et 200 L • Cuve plastique : PEHD 1000 L

4.1.1. Instructions d'utilisation spécifiques à l'usage

- Le produit est prêt à l'emploi et s'utilise non dilué.
- Le produit doit être porté à une température supérieure à 20°C avant utilisation.
- Il est recommandé de porter des gants lors de la traite et de l'application pour protéger la peau et pour assurer une condition de traite hygiénique.
- Utiliser un gobelet-trempeur propre.
- Veiller à ce que les trayons soient propres avant utilisation. Appliquer le produit sur chaque trayon immédiatement après la traite.
- Tremper chaque trayon dans le produit. S'assurer que le trayon est recouvert au moins au trois quarts et remplir le gobelet-trempeur si nécessaire.

- Laisser les trayons sécher après l'application pendant au moins 5 minutes et garder les animaux debout pendant cette période.

4.1.2. Mesures de gestion de risque spécifiques à l'usage

-

4.1.3. Lorsque spécifique à l'usage, détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

-

4.1.4. Lorsque spécifique à l'usage, instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

-

4.1.5. Lorsque spécifique à l'usage, conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions normales de stockage

-

4.2. Description de l'usage

Tableau 2. Usage # 2 – Désinfection des trayons - Produits de pulvérisation prêts à l'emploi - Application manuelle

Type de produit	TP03 - Hygiène vétérinaire
Le cas échéant, une description précise de l'usage autorisé	Désinfectant des trayons post-traite
Organisme(s) cible(s) (y compris le stade de développement)	Bactéries Virus Levures
Domaine(s) d'utilisation	Intérieur des bâtiments
Méthode(s) d'application	Désinfection des trayons après la traite avec des produits prêts à l'emploi. Application sur les trayons par pulvérisation manuelle à l'aide d'un pulvérisateur.
Dose(s) et fréquence(s) d'application	Prêts à l'emploi Environ 5 mL par vache et 2,5 mL par chèvre ou brebis. Application 2 fois maximum par jour après la traite. Le produit peut être utilisé toute l'année durant la période de lactation.
Catégorie(s) d'utilisateurs	Professionnels
Taille(s) et type(s) de conditionnement	<ul style="list-style-type: none"> • Bidon plastique : PEHD 5 L -10 L – 20 L • Fût plastique : PEHD 60 L et 200 L • Cuve plastique : PEHD 1000 L

4.2.1. Instructions d'utilisation spécifiques à l'usage

- Le produit est prêt à l'emploi et s'utilise non dilué.
- Le produit doit être porté à une température supérieure à 20°C avant utilisation.
- Utiliser un applicateur propre.
- Veiller à ce que les trayons soient propres avant utilisation. Appliquer le produit sur chaque trayon immédiatement après la traite
- Pulvériser chaque trayon pendant 1 seconde avec le produit. S'assurer que le trayon est recouvert au moins au trois quarts et remplir le récipient de pulvérisation si nécessaire.

- Laisser les trayons sécher après l'application pendant au moins 5 minutes et garder les animaux debout pendant cette période.

4.2.2. Mesures de gestion de risque spécifiques à l'usage

- Utiliser des gants résistants aux produits chimiques (matériau des gants à préciser par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit) pendant la désinfection des trayons après la traite par pulvérisation manuelle.

4.2.3. Lorsque spécifique à l'usage, détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

-

4.2.4. Lorsque spécifique à l'usage, instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

-

4.2.5. Lorsque spécifique à l'usage, conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions normales de stockage

-

4.3. Description de l'usage

Tableau 3. Usage # 3 – Désinfection des trayons - Produits de trempage ou de pulvérisation prêts à l'emploi - Application automatique

Type de produit	TP03 - Hygiène vétérinaire
Le cas échéant, une description précise de l'usage autorisé	Désinfectant des trayons post-traite
Organisme(s) cible(s) (y compris le stade de développement)	Bactéries Virus Levures
Domaine(s) d'utilisation	Intérieur des bâtiments
Méthode(s) d'application	Application automatique sur les trayons après la traite par des machines à traire utilisant un dispositif de trempage ou de pulvérisation intégré.
Dose(s) et fréquence(s) d'application	Prêts à l'emploi Environ 5 mL par vache et 2,5 mL par chèvre ou brebis. Application 3 fois maximum par jour après la traite. Le produit peut être utilisé toute l'année durant la période de lactation.
Catégorie(s) d'utilisateurs	Professionnels
Taille(s) et type(s) de conditionnement	<ul style="list-style-type: none"> • Bidon plastique : PEHD 5 L -10 L – 20 L • Fût plastique : PEHD 60 L et 200 L • Cuve plastique : PEHD 1000 L

4.3.1. Instructions d'utilisation spécifiques à l'usage

- Le produit est prêt à l'emploi et s'utilise non dilué.
- Le produit doit être porté à une température supérieure à 20°C avant utilisation.

4.3.2. Mesures de gestion de risque spécifiques à l'usage

-



4.3.3. Lorsque spécifique à l'usage, détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

-

4.3.4. Lorsque spécifique à l'usage, instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

-

4.3.5. Lorsque spécifique à l'usage, conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions normales de stockage

-

5. Conditions générales d'utilisation du Meta RCP 7

5.1. Instructions d'utilisation

-

5.2. Mesures de gestion de risque

- Eviter d'utiliser un produit contenant de l'iode pour une application à la fois avant la traite et après la traite.

5.3. Détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

- En cas de contact avec la peau : enlever les vêtements et les chaussures contaminés et laver la partie contaminée avec de l'eau et du savon. En cas d'apparition de signes d'irritation, contacter le centre antipoison.
- En cas de contact avec les yeux : rincer abondamment les yeux à l'eau tiède en maintenant les paupières écartées puis continuer le rinçage sous un filet d'eau tiède pendant 10 min. En cas de port de lentilles : rincer immédiatement à l'eau tiède puis enlever les lentilles s'il n'existe pas de contre-indication et continuer le rinçage sous un mince filet d'eau tiède pendant 10 min. En cas de persistance des signes d'irritation ou d'apparition de troubles de la vision, consulter un médecin.
- En cas d'ingestion : rincer abondamment la bouche avec de l'eau et contacter le centre antipoison ou appeler le 15/112.
- En cas d'inhalation : sortir le sujet à l'air libre et le mettre au repos ; en cas d'apparition de symptômes, contacter le centre antipoison ou appeler le 15/112.
- En cas de troubles de la conscience, placer le sujet en position latérale de sécurité (couché sur le côté) ; appeler le 15/112.
- Garder l'emballage et/ou la notice à disposition.

5.4. Instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

- Ne pas se débarrasser du produit biocide dans les canalisations (égiers, toilettes...), les caniveaux, les cours d'eau, en plein champ ou dans tout autre environnement extérieur.
- Eliminer le produit non utilisé, son emballage et tout autre déchet dans un circuit de collecte approprié. .

5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions de stockage normales

- Conserver le produit dans son emballage d'origine bien fermé et en position verticale.
- Protéger le produit de la lumière directe.
- Durée de vie : 1 an.
- Ne pas stocker à des températures supérieures à 30°C.
- Protéger du gel.

6. Autre(s) information(s)

-



Partie III - Troisième niveau d'information : produits individuels dans le Meta RCP 7

1. Noms commerciaux, numéros d'autorisation et composition spécifique de chaque produit

Nom commercial	Iobac RTU Proactive				
Numéro d'autorisation	FR-2019-0111-07-01				
Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)
Iode	Iode	Substance active	7553-56-2	231-442-4	0,15
Iodure de sodium	Iodure de sodium	Stabilisant	7681-82-5	231-679-3	0,06